

5c. Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

| | | | |
|---|---|--|--|
| Abonnements | Ces prix doivent être doublés pour l'édition quotidienne. | Rédaction & Administration CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS | Publicité ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent. RÉCLAMES (— —)..... 75 cent. |
| | 3 mois 6 mois 1 an | | |
| LOT et Départ. limitroph. 3 fr. 5 fr. 9 fr. | | A. GOUESLANT, Directeur L. BONNET, Rédact. en chef | Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le « Journal du Lot » pour tout le département. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse. |
| Autres départements.... 3 fr. 50 6 fr. 11 fr. | | | |
| Les abonnements se paient d'avance | | Les annonces sont reçues au bureau du Journal. | |

Par ordre du ministère et sous menace de saisie, d'abord, de suppression ensuite, nous devons, désormais, vendre le « Journal du Lot » dix centimes, ou accepter de paraître sur le format du présent numéro. (« Il faut économiser le papier », — c'est pourquoi, 5 fois par semaine, les grands quotidiens ont 4 pages !!!). — Nous nous inclinons devant la force, tout en protestant contre le décret illégal du 10 août 1917. — Nous condenserons la matière de façon à donner le plus de texte possible dans ce format exigé ! — Nos lecteurs, nous en avons la conviction, nous sauront gré d'avoir maintenu le prix de 5 cent. (Nous insérerons cet avis dans tous les numéros, pour expliquer ce format aux lecteurs nouveaux.)

Format illégalement imposé : N° 116

LA SITUATION

Le cynisme des Bulgares : ils accepteraient une paix de conciliation en conservant toutes les provinces envahies! — En Russie. — L'affaire Ræmækers de Genève et le raid de Paris : Un arrêt courageux de la Cour fédérale. — Le mouvement gréviste en Allemagne.

Le Président du Conseil Bulgare vient de faire un long exposé des buts de guerre de son pays. Comme Charles et Guillaume, le roi de Roumanie veut la paix, mais une paix honorable, consacrant l'unité nationale de la Bulgarie.

Autrement dit, Sofia demande à rester en possession de tous les territoires occupés, moyennant ces... concessions, les Bulgares sont pour une paix de conciliation !...

Il serait difficile de reculer davantage les bornes du cynisme.

En tout cas, les Bulgares, étant en possession de tous les territoires convoités, ne désirent plus se battre. Il est infiniment probable qu'aucune offensive n'est à redouter de leur part ; ils se borneront à une attitude défensive, jusqu'au règlement des comptes qu'ils espèrent devoir être avantageux pour eux. Et pour préparer une solution en leur faveur, le meilleur des diplomates bulgares vient de publier un mémoire qui prouve (1) par a + b que son pays doit rester en possession de tous les territoires occupés.

L'appétit des Prussiens des Balkans est d'importance. Voici comment un journal boche la *Munchen Augsburger Abend Zeitung*, analyse l'œuvre du diplomate :

La pacification de la péninsule ne sera possible que si tous les Etats qui l'occupent ont reçu leurs frontières définitives. La Turquie devra conserver ses limites actuelles du côté de la Bulgarie, réserve faite d'une rectification dont les deux Etats intéressés conviendront d'un commun accord, aux fins de rendre la Mer Noire navigable dans leur mutuel intérêt. La Roumanie devra renoncer définitivement à la partie de la Dobroudja qu'elle avait reçue en 1878, ainsi qu'à la zone dont elle s'était emparée après la deuxième guerre balkanique et rentrer dans ses anciennes frontières, en deçà du Danube. La Bulgarie est prête à consentir à la Roumanie, dans le port de Constanza, les mêmes prérogatives que la Grèce a accordées à la Serbie dans le port de Salonique. La Bulga-

rie récupérera tous les territoires que lui avait enlevés le traité de Berlin en 1878, et notamment la Macédoine, la Dobroudja et le territoire de Nisch. Le bassin de Timok — cédé par la Turquie à la Serbie — sera attribué à la Bulgarie, pour lui assurer un contact indispensable avec l'Autriche-Hongrie. Le port de Salonique devra être neutralisé, ou devenir le siège d'un condominium gréco-bulgare. La Serbie devra être reconstituée dans ses frontières, abstraction faite des territoires ci-dessus dénommés qu'elle restituera à la Bulgarie. Elle englobera le Monténégro, territoire entièrement serbe, et l'Albanie du nord, et touchera à l'Adriatique, par les deux ports d'Antivari et de Duleigno. Dans l'intérêt de la paix balkanique et dans l'intérêt des Albanais eux-mêmes, le territoire albanais sera réparti entre la Serbie et la Grèce. La Bulgarie se verra pourvue, à travers le centre de l'ancienne Albanie, d'un couloir lui permettant d'accéder, par un chemin de fer, à l'Adriatique.

C'est tout simplement la réalisation du programme des quatre mers !...

Czernin affirme à Washington que les empires centraux sont pour une paix sans annexions ; comment peut-il concilier cette affirmation avec le programme glouton du monarque de Sofia ?

La lutte se poursuit lamentable dans toute la Russie. Maxime Gorki, qui avait été arrêté par Lénine parce qu'il avait attaqué à propos l'œuvre néfaste des maximalistes, a dû être relâché à la suite de la réprobation générale.

Le grand écrivain, à peine libre, poursuit sa courageuse campagne dans la *Novaya Jisne*. Il dépêtit à ses compatriotes l'avenir qui les attend :

« Lénine, Trotski et leurs satellites sont déjà corrompus par le poison pourri du pouvoir ; ils nous le démontrent par leurs actes contre la liberté de parole, individuelle et contre tous ces droits pour le triomphe desquels luttaient la démocratie. Aventuriers inconscients, ils nous précipitent vers l'anarchie et la ruine du prolétariat et de la révolution. Aucun délit n'arrête Lénine et ses satellites dans cette course, ni la boucherie de Petrograd, ni la destruction de Moscou, ni la suspension de la liberté de la presse et les arrestations insensées, qui ressemblent à toutes les turpitudes commises par Plewe et Stolypine.

La classe ouvrière ne tardera pas à comprendre que Lénine fait une expérience avec sa peau et son sang ; qu'il vise à conduire le mouvement révolutionnaire jusqu'au dernier degré pour voir ensuite ce qui en résultera. Lénine ne peut croire en la possibilité d'une victoire du prolétariat en Russie, dans les conditions actuelles ; mais il espère

peut-être un miracle. La classe ouvrière doit savoir que dans la réalité, les miracles n'existent pas, mais qu'elle sera récompensée de sa facile crédulité par la faim, par la destruction de l'industrie, des transports, par une longue anarchie sanglante et plus tard, par une réaction noire non moins sanglante. Voilà vers quel but son chef d'aujourd'hui conduit le prolétariat. »

Si la Suisse officielle conserve depuis trois ans une neutralité prudente qui choque quelque peu les défenseurs du Droit, il y a, pourtant, chez nos voisins, de nombreuses personnes qui manifestent hautement leur haine contre les Bandits qui ont cyniquement violé la Belgique.

Il vient de se juger, à Genève, un procès intéressant à ce sujet.

M. Vuille, un avocat, ancien bâtonnier du barreau de Genève, avait organisé dans sa ville une exposition des dessins vengeurs de Ræmækers, le caricaturiste hollandais.

A la demande du représentant de l'Allemagne, la censure suisse fit supprimer un certain nombre de dessins par trop cruels pour Guillaume. En outre, M^r Vuille était poursuivi par les Pouvoirs publics.

A l'audience, « l'inculpé » regrette que la Suisse n'ait pas protesté, également, le jour de la violation de la Belgique. Parlant de l'Allemagne, il a tenu, d'après la *Tribune de Genève*, un admirable langage :

On ne doit avoir aucune foi en la parole de l'Allemagne ; elle se parjurera plus tard, comme elle s'est déjà parjurée. Elle violera la convention qu'elle signera, comme elle a violé certains traités. Il est donc nécessaire que la superbe allemande soit abattue, que le militarisme prussien soit écrasé, que la bête féroce d'outre-Rhin ne puisse plus griffer ni mordre.

M. Vuille raconte ensuite comment il fut amené à organiser l'exposition Ræmækers :

« J'ai voulu, dit-il, révéler à mes concitoyens une œuvre artistique qu'ils connaissent déjà en partie et marquer une fois de plus mon indignation et toute mon horreur pour les atrocités allemandes. »

Puis il parle des fameuses planches saïes, désignées par le non moins fameux consul Gessler. Il flétrit le sans-gêne de ce fonctionnaire allemand.

Parlant de la censure, il dit :
La censure n'a pas accompli son devoir avec l'impartialité que des magistrats et des fonctionnaires doivent avoir dans l'exercice de leurs fonctions. La censure n'a pas craint tout récemment encore et sur les indications de M. de Romberg, d'interdire l'exposition du livre de M. G. Clemenceau. *La France devant l'Allemagne.*

On ne peut pousser plus loin l'absence de tact et le peu de sens diplomatique. M. Clemenceau aura été le premier à rire de cette mesure, lui qui, aussitôt au pouvoir, a supprimé la censure. »

M. Vuille continue :
« Le conseil fédéral eut tort de ne pas exiger le rappel de l'attaché militaire allemand von Bismarck qui, certes, n'a pas abandonné son système d'espionnage, qui se continue à notre honte, chez nous, et que nous tolérons encore actuellement. Tout ce que jeregrette, c'est de ne pas voir dans cette salle le ministre de Romberg pour cracher à la face de son maître toute mon horreur et tout mon mépris. Nous espérons qu'il existe une justice immanente qui atteindra, un jour ou l'autre, l'auteur de ces crimes. Et maintenant, Messieurs, vous pouvez me condamner ou m'absoudre ; peu m'importe ; c'est bien l'homme d'outre-Rhin, l'Attila du 20^e siècle, qui a mis son pays au ban de l'humanité et fait reculer de deux mille ans la civilisation. »

Des bravos réprimés aussitôt accueillirent les dernières paroles de l'inculpé.

Après 24 heures d'interruption, le verdict a été rendu par la Cour fédérale. Le tribunal regrette le langage violent de l'ancien bâtonnier, mais ce dernier est acquitté, « parce que les dessins de Ræmækers illustrent simplement la conception de l'artiste suivant laquelle l'empereur allemand est responsable de la guerre, et qu'il n'y a pas apparence d'insulte. »

Marcel Rouff, de la *Tribune*, qui rapproche ce jugement intéressant du raid sur Paris, termine ainsi son intéressant article :

« Par une singulière coïncidence, c'est au moment où la cour fédérale, siégeant à Genève, jugeait M^r Vuille, à propos de l'exposition Ræmækers et entendait dans la bouche des témoins de la défense la dénonciation formidable des atrocités allemandes, que les escadrilles teutonnes fournissaient au grand artiste hollandais le sujet d'une nouvelle œuvre vengeresse. Je me rappelle un dessin du maître qui a pour titre « Après le raid. » Un pauvre cadavre de femme git sur un plancher bouleversé. Debout, muet, un homme sanglote ; à genoux, une petite fille pleure. Cette simple légende : « Papa, pourtant maman n'avait rien fait. » Il y a aujourd'hui des petites filles agnouillées. Avant de rendre leur jugement, les juges fédéraux ont pensé à Paris et à Londres, ils ont vu devant leurs yeux les foyers en deuil et les affections massacrées. Félicitons-les. Ils ont mieux compris l'œuvre de Ræmækers, citoyen neutre comme eux. Il est des attentats qui dépassent l'autorité de toutes les justices et qui ne relèvent que du verdict de la conscience universelle dont la croix de Genève — ne Poublions jamais — est le symbole, une fois de plus ensanglanté, de pitié et d'amour. »

Les nouvelles de Berlin annoncent tous les matins la fin du mouvement gréviste et tous les soirs d'autres informations affirment que l'agitation continue. Elle continue si bien que la police est désormais assurée, à l'intérieur, par l'autorité militaire qui fait coffrer les chefs du parti sozialdemokrat.

Il se peut que les germains, rompus dès leur jeunesse à une discipline sévère, éprouvent quelque hésitation à résister aux ordres militaires.

Mais on ne tend pas indéfiniment, sans danger, les forces d'une nation ; on ne prolonge pas, à l'infini, sa misère déprimante.

Nos ennemis sont à un tournant dangereux. Le moindre échec important, sur notre front, pourrait bien déclencher à

l'intérieur, un mouvement d'une sérieuse gravité...

A. C.

L'aérodrome de Varssonaere bombardé

(Officiel). — Un communiqué de l'amirauté anglaise, annonce qu'hier matin deux avions d'une escadrille navale ont lancé des bombes sur l'aérodrome de Varssonaere. Un incendie a été observé comme résultat d'un coup direct.

Un avion ennemi faisant une reconnaissance photographique a été attaqué et détruit par nos avions de patrouille.

Tous nos avions sont rentrés indemnes.

Le raid des Gothas

Voici l'état indiquant le nombre des victimes occasionnées par le bombardement de la région parisienne, dans la nuit du 30 au 31 janvier 1918.

Paris, tués : 33, dont 11 femmes et 2 enfants ; blessés : 133, dont 50 femmes et 6 enfants.

Banlieue, tués : 16, dont 3 femmes et 3 enfants ; blessés : 73, dont 38 femmes et 7 enfants.

Total : tués : 49, dont 14 femmes et 5 enfants ; blessés, 266, dont 88 femmes et 13 enfants. Total général : 255, dont 102 femmes et 18 enfants.

La conférence interalliée

Les travaux de la conférence interalliée ont pris fin.

Les décisions prises au cours des séances successives tenues par cette conférence consacrent la complète communauté de vues des puissances alliées et sont de nature à exercer une grande influence sur la conduite ultérieure de la guerre.

Le conseil supérieur de guerre a jugé en effet, que son seul devoir immédiat était d'assurer la continuation avec la dernière énergie et par la coopération la plus étroite et la plus efficace de l'effort militaire des alliés. Cet effort devra se poursuivre jusqu'à ce qu'il ait amené chez les gouvernements et les peuples ennemis un changement de dispositions propres à donner l'espoir d'une paix conclue sur des bases n'impliquant pas l'abandon devant un militarisme agressif et impénitent de tous les principes que les alliés sont résolus à faire triompher : principes de liberté, de justice et de respect pour le droit des nations.

Démission de M. Godard

M. Clemenceau après avoir assisté à la séance de clôture de la conférence de Versailles, est rentré à la présidence du conseil, où il a reçu M. Justin Godart, sous-secrétaire d'Etat du service de santé, qu'il a remis officiellement sa démission.

Selon toutes probabilités, le nouveau sous-secrétaire d'Etat du service de santé sera désigné au cours du conseil des ministres qui se tiendra mardi à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré.

Dix milliards pour la flotte américaine

Le ministre de la marine, M. Danyels, en demandant un nouveau crédit de 45 millions de dollars pour la marine, a déclaré, devant la commission navale de la Chambre des représentants que, depuis le mois d'avril dernier, deux milliards de dollars ont été dépensés pour la marine de guerre.

Un contre-sous-marin chaque jour

Aussitôt que les plans pour la construction des contre-sous-marins seront achevés, la maison Ford fera sortir chaque jour de ses ateliers un contre-sous-marin.

Le premier navire de ce type est déjà en train ; des contrats sont passés pour 300 contre-sous-marins.

Des Suédois assassinés par la garde rouge

On mande de Stockholm à la « *Kreuzzeitung* » :

« Les dernières nouvelles prouvent que pendant les récents événements un grand nombre de ressortissants suédois ont été assassinés par la garde rouge. »

Menées allemandes en Lithuanie

Les Allemands se livrent à une vive agitation politique en Lithuanie. Leur plan consiste à établir une monarchie pour mettre sur le trône un prince allemand et conserver les privilèges politiques et sociaux aux junkers du pays, généralement de race allemande.

Sur le front italien

Actions d'artillerie modérées du Stelvio à la Piave, et plus intense sur le cours inférieur du fleuve.

L'ennemi a fait exploser une mine, sans obtenir de résultats, dans la région du Passubio.

Des escarmouches entre patrouilles ont eu lieu sur les hauteurs, au nord-ouest du mont Grappa.

Favorisée par le beau temps, notre activité aérienne sur les objectifs de l'adversaire a été notable.

Graves événements en Portugal

Le journal *El Sol* dit qu'au cours de la nuit des rumeurs relatives à de graves événements nouveaux, qui seraient survenus en Portugal, ont circulé avec insistance.

El Sol ajoute qu'à la légation du Portugal on ne sait encore rien relativement à ces bruits et que jusqu'à nouvel ordre il est sage d'accueillir ces rumeurs avec réserve.

Chronique locale

Les terres abandonnées

La loi sur les terres abandonnées est sur le point d'être appliquée avec toute la rigueur que nécessite la situation alimentaire du pays.

Avec un sens pratique remarquable, le nouveau Commissaire à l'Agriculture ne s'en est pas tenu à la loi elle-même. D'abord, il a fait connaître la loi sur les terres abandonnées aux maires, en leur adressant un questionnaire destiné à le renseigner : 1° sur la situation des exploitations rurales ; 2° sur la surface des terres et des fermes abandonnées, 3° sur la dépression des rendements de céréales depuis la guerre, 4° sur l'effectif de la main-d'œuvre masculine et féminine de leur commune.

Cela paraît très simple ? Il semble que le Commissaire à l'Agriculture n'a pas fait un grand effort d'imagination pour établir ce programme ? Qu'on se détrompe.

Aux circulaires, aux lettres leur demandant des renseignements, nombreux sont les maires qui répondent au petit bonheur, sans se rendre compte, bien souvent que leurs renseignements ne peuvent que fausser les statistiques.

Mais le questionnaire relatif aux terres abandonnées est net : or, quel est le maire ou son représentant autorisé qui ignore la situation exacte de sa commune ?

Tous les maires connaissent ceux qui, dans leurs communes, ne peuvent faire travailler leurs terres, soit à cause du manque de main-d'œuvre, ou encore faute de ressources. Mais ils savent aussi que quelques-uns abandonnent leurs terres ou plutôt la culture de certaines céréales, comme le blé, « parce que récolter du blé c'est prolonger la guerre. »

Pour faire une bonne application de la loi sur les terres abandonnées, le Commissaire à l'agriculture aurait bien besoin d'avoir tous ces renseignements. Son questionnaire est assez précis pour que les maires ne les lui refusent pas. Aussi bien, il n'est pas de l'intérêt public que l'abandon forcé ou volontaire des terres s'étende davantage.

Citation à l'ordre du jour

Notre compatriote Paul Vincent, cousin de notre excellent confrère du *Réveil du Lot*, pionnier au 20^e d'infanterie, originaire des Junies près Cahors, vient d'être cité en ces termes à l'ordre du jour :

Bon et brave soldat, courageux et plein d'entrain, qui s'est remarquablement conduit en toutes circonstances et en particulier devant V. du 20 au 30 décembre 1917.

Nos meilleures félicitations à notre vaillant compatriote, qui, parti au début avec le 207^e, a fait toute la campagne sur le front. Son frère, depuis trois ans en campagne, dans l'infanterie, déjà cité à l'ordre de la brigade, vient de partir au dépôt de l'armée d'Orient.

Honorariat

M. Auricoste, capitaine au 131^e territorial, en résidence à Ussel (Lot) est placé dans la position d'officier honoraire avec le grade de capitaine de l'armée territoriale honoraire.

Récompense honorifique

La médaille de bronze des Postes et Télégraphes est décernée à M. Roux Germain, facteur rural à St-Cirq-la-Popie. Félicitations.

Evadé

M. Paul de Villelumme, lieutenant au 16^e dragons, fils de l'ancien commandant au 7^e de ligne, a réussi, après plusieurs tentatives non couronnées de succès, à s'évader du camp de Ludwigshafen, d'où il put gagner la frontière hollandaise. Il est actuellement en France. M. de Villelumme était prisonnier depuis la bataille de la Marne.

Cidres et poirés

L'*Officiel* publie les résultats approximatifs de la récolte des cidres et poirés en 1917 dans le département du Lot :

Production totale des pommes et poirés à cidre : 24.000 quintaux.

Evaluation de la production totale des cidres et poirés : 6.000 hectolitres.

Fruits de table

L'*Officiel* publie les résultats de la récolte des fruits de table dans le Lot en 1917 :

Pommes à couteau, 3.000 quintaux ; poires à couteau, 2.000 quintaux ; châtaignes, 35.000 quintaux ; noix, 30.000 quintaux ; pêches, 600 quintaux ; cerises, 1.500 quintaux ; prunes, 6.200 quintaux ;

abricots, 100 quintaux ; pruneaux, 8.000 quintaux ; fraises, 3.000 quintaux.

Condamnation à mort

Nous avons relaté, en août 1917, l'assassinat d'une de nos compatriotes, Mme Sourzac, originaire de Loubressac, marchande de vins 118, Boulevard de l'Hôpital, à Paris.

C'était une femme Germaine Oudin qui avait commis le crime pour voler. La Cour d'assises de la Seine vient de la condamner à mort.

La démonétisation des pièces d'argent

La commission du budget a adopté, hier, le rapport de M. Serre sur le projet de loi autorisant le gouvernement à retirer de la circulation et à démonétiser les pièces de 2 francs, 1 franc, 50 centimes et 20 centimes, à l'effigie de Napoléon III.

Le rapporteur a conclu à l'adoption du projet.

Situation des officiers français prisonniers en Allemagne

Le gouvernement français a prié l'ambassadeur d'Espagne à Berlin de faire visiter les camps d'Eutin et d'Oldenburg par un de ses délégués et d'intervenir énergiquement auprès du gouvernement allemand pour que la situation des officiers internés à Eutin soit sérieusement améliorée, notamment en ce qui concerne la nourriture et le chauffage.

La production

et la consommation des céréales

Le *journal officiel* publie aujourd'hui un arrêté créant au sous-secrétariat du ravitaillement un service des stocks de la production et de la consommation des céréales.

Le territoire est divisé en circonscriptions agricoles, à la tête de chacune desquelles est placé un officier qui prend le titre de contrôleur général.

Ce contrôleur surveille dans sa région les surfaces ensemencées en céréales, leur moisson et leur battage ; il rend compte des fraudes au contrôleur général des battages.

Les citations des régiments

En vue de resserrer les liens qui doivent exister entre les troupes qui sont sur le front et l'intérieur du pays, le président du conseil, ministre de la guerre a décidé de signaler officiellement à leurs régions d'origine et à leurs villes de garnison les régiments qui ont obtenu une citation à l'ordre de l'armée avec attribution de la fourragère.

Cette communication de la citation accordée, à laquelle sera joint un récit succinct du fait d'armes qui l'a motivée renseignera les populations de l'intérieur sur la belle conduite d'unités composées d'hommes qu'elles connaissent et auxquels elles s'intéressent.

Les combattants sauront d'autre part qu'au pays on a les yeux tournés vers eux et qu'on suit de près leurs actions d'éclat.

Les wagons-réservoirs pour nos vins

Le « Journal Officiel » publie un arrêté suspendant l'application des articles 1^{er} et 2 de l'arrêté du 11 décembre 1917, relatif aux wagons-réservoirs appartenant aux particuliers. Cette suspension temporaire a été décidée à la suite d'une protestation du Syndicat national du commerce en gros des vins, cidres, spiritueux et liqueurs de France contre l'arrêté frappant de droits de stationnement les wagons-réservoirs en chômage.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Victor JOULLIÉ, Principal du collège de Soissons ; Madame JOULLIÉ et Mademoiselle JOULLIÉ ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Hubert JOULLIÉ

leur fils et frère décédé dans sa 17^e année, le 3 février courant et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le 5 février à 9 heures 1/2 très précises.

Réunion rue du Lycée n° 10, à 9 h. 1/4.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles SOULIÉ, CAGNAC et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur SOULIÉ Guillaume

leur père, beau-père, grand-père et cousin, décédé à Cahors le 3 février 1918, à l'âge de 79 ans, et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu mardi 5 courant, à 4 heures moins le quart, en l'Eglise St-Urcisse.

Réunion à la maison mortuaire, Place Rousseau.

REMERCIEMENTS

Les familles JOUFFREAU, coiffeur, TREMOLLIÈRE et GALTIER remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame Anna JOUFFREAU

Etude de M^e MÉRIC

AVOUÉ

5 rue Fénelon à Cahors

Extrait

d'un jugement d'interdiction

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Cahors.

Entre M. Delmas Onésime, domicilié à Rigal-Bas, commune de Gindou

Et M. Delmas Adrien, domicilié aux Cazettes commune de Marmiac, enregistré et signifié.

Il appert que Delmas Adrien sus nommé a été déclaré en état d'interdiction.

Pour extrait,

Signé : LACOSSE, suppléant.

SAVON DE MARSEILLE

Marque « Le Battoir », extra pur, garanti 72 % huile. Colis postal 10 kilos : 31 fr., contre mandat poste et 32 fr. contre remboursement. MOTTEDO, rue Sénac, 53, MARSEILLE.

FILS à coudre 400 yards
DISPONIBLE

ERRERA, 21 rue Convalescents, Marseille

L'AFFAIRE BOLO

L'affaire Bolo commence aujourd'hui.

On remarque la foule des grands procès. Beaucoup de dames. Salle archicomble.

Le Tribunal entre à 1 h. 20.

Bolo entre le premier. Sensation. Il regarde avec insistance dans la salle. Il cherche visiblement quelqu'un.

Porchère suit, très abattu, en comparse effacé.

Le Président procède à la simple vérification de l'état-civil des accusés.

Dans la foule des témoins, on remarque Mme Bolo en toilette discrète noire. Mgr Bolo qui, interrogé par nous, déclare que l'accusation ne tient pas debout : « Vous verrez bien, dit-il ».

On remarque les témoins Charles Humbert, Barthou, Monthor Sotalana.

On prévoit des incidents de procédure.

Après la lecture de l'acte d'accusation, on procède à l'appel des témoins. Bolo déclare renoncer à l'audition de M. Caillaux, mais l'avocat de Porchère réclame Caillaux à la barre. Le ministère public accepte Caillaux. Il sera donc entendu. Napier Kowaka et Mme Caillaux font défaut, ainsi que de nombreux témoins cités par Bolo, notamment M. Monnier. M. Deloncle, cité par Porchère, refuse de témoigner pour lui, mais offre de venir pour Bolo. L'avocat de Porchère proteste. Deloncle sera cité de nouveau.

L'avocat de Porchère dépose des conclusions au nom des deux accusés, demandant la remise du procès, car les citations n'ont pas touché certains témoins qui sont indispensables. Il plaide sur ces conclusions.

14 h. 58

LA PREMIÈRE PASSE D'ARME

L'avocat de Bolo réclame toute la lumière et pour cela il dit la nécessité absolue d'entendre les témoins cités par Bolo.

Le ministère public dit que l'audition de tous les témoins n'est pas du tout indispensable, car s'ils venaient à la barre, la plupart deviendraient co-accusés.

A 2 h. 30, le Tribunal se retire pour délibérer.

NOS DÉPÊCHES

COMMUNIQUÉ DU 3 FÉVR. (22 h.)

Paris, 23 heures.

Dans la matinée, un de nos détachements a exécuté, dans le secteur nord-ouest de Courtecon (région de l'Ailette), un coup de main sur un petit poste allemand, qu'il a ramené tout entier dans nos lignes, faisant ainsi 13 prisonniers et capturant du matériel.

De renseignements complémentaires, il résulte que le coup de main ennemi repoussé par nous, la nuit dernière, au nord de Bures, a été effectué par un détachement de 200 hommes environ. Les pertes de l'adversaire ont été particulièrement lourdes.

SUR LE FRONT ANGLAIS

Londres, 3 février, soir.

Nous avons rejeté hier soir, sans subir de pertes et en en infligeant à l'ennemi, un coup de main, exécuté sur un de nos petits postes, à l'est du Bois du Polygone.

Activité de l'artillerie allemande, au cours de la journée, au sud-est d'Epehy, sur la route d'Arras à Cambrai, au sud d'Armentières et dans le secteur d'Ypres.

Le temps, qui a été beau hier, malgré la brume, a permis à nos pilotes d'effectuer des reconnaissances et de régler avec efficacité les tirs de notre artillerie sur un grand nombre de batteries allemandes.

Près de quatre tonnes d'explosifs ont été jetées dans la journée sur divers objectifs, y compris la gare et les voies de garage de Valenciennes. Nous avons, en outre, tiré plusieurs milliers de cartouches de mitrailleuses sur des formations ennemies dans les tranchées et zones arrières.

Cinq appareils ennemis ont été abattus en combats aériens, et cinq autres contraints d'atterrir désemparés.

Un des nôtres n'est pas rentré.

Dans la nuit du 2 au 3, les aérodromes et cantonnements ennemis ont été bombardés par nos aviateurs.

COMMUNIQUÉ DU 4 FÉVR. (15 h.)

Echec d'une attaque ennemie Duel d'artillerie sur la Meuse

Après une violente préparation d'artillerie, les Allemands ont tenté, hier soir, sur le secteur ouest de Fresnes (nord-est de Coucy) un coup de main que nous avons aisément repoussé.

Activité des deux artilleries sur la rive droite de la Meuse.

Aviation

Dans la période du 21 au 31 janvier inclus, neuf avions allemands ont été abattus par nos pilotes dans des combats aériens; quatre par le tir de notre artillerie anti-aérienne.

En outre, dans la même période, quinze avions, ennemis, gravement endommagés ont été vus tombant désemparés dans leurs lignes.

Paris, 11 h. 44.

Les Grèves en Allemagne

Les informations restent contradictoires

De Stockholm : Les nouvelles d'Allemagne sont contradictoires. Selon l'agence Wolff, les grèves prendraient fin aujourd'hui; cependant la nouvelle paraît démentie par la démarche que les députés Ebert, Naace, Lerebourg et Scheidemann ont faite auprès du chancelier pour lui demander d'autoriser les hommes de confiance des grévistes à tenir des réunions.

Nouvelles manifestations

D'après la *Gazette de Voss* des manifestations se seraient produites à Munich, provoquées par l'arrestation de deux leaders socialistes.

Les ouvriers posent des conditions

De Zurich : Les ouvriers reprendraient le travail sous condition que leurs revendications recevraient satisfaction.

La terreur en Finlande

De Stockholm : Les nouvelles d'Helsingfors signalent le développement du régime de terreur et la création de tribunaux révolutionnaires.

La Garde rouge a effectué des tirs à la mitrailleuse dans les rues principales.

Protestation contre l'intervention suédoise

De Stockholm : Le ministre socialiste des Affaires étrangères a protesté auprès du ministre de la marine suédois contre l'envoi, par la Suède, d'armes à la Garde Blanche.

Les maximalistes continuent à envoyer des renforts à la Garde rouge.

Lloyd George est satisfait

De Londres : Arrivant à Londres, M. Lloyd George a exprimé sa satisfaction à propos des résultats de la conférence de Versailles.

L'Autriche contre l'Allemagne

De Bâle : La *Neue Badische Zeitung* constate qu'une partie de la presse autrichienne continue ses attaques contre l'Allemagne.

Paris, 14 h. 25.

Sur le front anglais Quelque activité de l'artillerie

Nous avons effectué un coup de main sur les tranchées allemandes, à l'est d'Hargicourt.

Quelque activité de l'artillerie ennemie, au cours de la nuit, vers Lens et au nord-est de Gavrelle.

Nouvelles assez ternes, aujourd'hui. On est mal renseigné sur la crise intérieure de l'Allemagne, mais il semble bien que les grèves ne sont pas terminées.

A noter que la presse autrichienne continue à protester contre les pangermanistes qu'ils accusent d'être la cause de la prolongation de la guerre.

En Finlande, les maximalistes poursuivent leur guerre de terreur. Les Finlandais résistent avec succès, semble-t-il.

L'Effort incessant

Bons de la Défense Nationale

Les besoins de la Nation en guerre sont incessants.

Pourvoir à l'entretien de millions d'hommes, allouer à ceux qui en dépendent les moyens de vivre et, cependant, faire face aux charges normales de l'administration du Pays, nécessite un effort financier de tous les instants.

Deux mots : POURVOIR et PRÉVOIR, conditionnant et dominant toute stratégie, hantent l'esprit de l'homme d'Etat et de l'homme de Guerre.

Pour pourvoir il faut de l'argent, encore de l'argent, toujours de l'argent.

La France en possède. N'importe-t-il pas à tous qu'elle assène violemment le dernier coup ?

A cet effort ultime, chaque Français peut et doit participer en achetant des Bons de la Défense Nationale.

Ils présentent tous les avantages des meilleurs placements mobiliers. Nous les étudierons plus tard en détail; mais c'est en bloc, la sécurité jointe à un rendement élevé, d'une grande facilité d'achat l'exemption d'impôts, et rien n'est plus aisé que d'obtenir de l'argent liquide en les nantissant.

Les acquérir ne nécessite pas un effort d'action, même pas un effort de restriction; il suffit à chacun, par un calcul simple, d'évaluer ses besoins et de ne conserver chez soi que l'argent nécessaire à satisfaire les plus indispensables.

Que chacun sache bien qu'en achetant des Bons du Trésor, il fait une bonne affaire et une bonne action.

Qu'il sache aussi qu'il fournit au Pays le moyen de rendre moins coûteux, plus efficace et plus fructueux son suprême effort de guerre d'où dépend toute la valeur de la Paix de demain.

Les Bons de la Défense Nationale, de 100, 500, 1.000 fr. etc., peuvent s'acquérir dans tous les Bureaux de poste, dans tous les bureaux de la Banque de France, chez tous les comptables du Trésor.

Les Bons à échéance de 6 mois ou un an rapportent un intérêt de 5 % payable d'avance.

Les Bons à trois mois rapportent 4 %.

En outre tous les bureaux de poste délivrent des Bons de 5 fr. et de 20 fr., remboursables au bout d'un an, avec un intérêt de 5 %.

HUILE DE FOIE DE MORUE

Garantie pure et fraîche

Maison SOETENAEY

Bergen (Norvège)

Prix du litre cacheté : 7 fr. 50

Seul dépôt à Cahors :

Pharmacie PAUL GARNAL

97, Bd Gambetta (en face le Théâtre)

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT